

Transcription vidéo l'essentiel – La convention AERAS

S'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé, c'est possible avec la convention AERAS.

#1 Une assurance est souvent requise pour pouvoir emprunter. La convention AERAS en facilite l'obtention, malgré un problème de santé, pour tous les prêts.

#2 Vous n'avez pas de démarche particulière à entreprendre pour en bénéficier.

#3 Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un droit à l'oubli vous dispensant de déclarer des antécédents de santé.

#4 Pour un dossier complet, banques et assurances se sont engagées à ne pas dépasser un délai global de réponse de 5 semaines.

#5 Si aucune solution d'assurance n'est possible, des garanties alternatives sont envisagées.

#6 Plus de 96% des demandes présentant un risque aggravé de santé reçoivent une proposition d'assurance.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com